

REVUE DE PRESSE



Société
Francophone de
Transplantation

- 21 au 24 octobre 2024 -



ATTILA

Sommaire

TF1 — Journal de 20h00 — 21/10/24	4
Le Parisien.fr — Il se réveille avant un prélèvement d'organes aux États-Unis : pourquoi ce serait « strictement impossible » en France — 22/10/24	5
Le Parisien — L'impensable réveil d'un Américain avant un prélèvement d'organes — 22/10/24	9
Agence France Presse — France : l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 22/10/24	10
BFM/RMC — L'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus en France après un fait divers aux USA — 22/10/24	11
BFMYV — Hausse du nombre de refus de dons d'organes en France suite à un fait divers aux États-Unis — 22/10/24	14
RTL — Dons d'organes : comment un fait divers américain a fait bondir les refus en France — 22/10/24	18
Nice-Matin/Var-Matin/Monaco-Matin — Un homme se réveille juste avant le prélèvement de ses organes aux USA: une situation "impossible en France", selon les spécialistes — 22/10/24	21
Actu.fr — Un fait-divers macabre aux États-Unis a fait bondir... les refus de dons d'organes en France — 22/10/24	24
Le Nouvel Obs — L'agence française chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis — 22/10/24	28
HuffingtonPost — L'histoire de cet Américain, jugé mort et qui s'est réveillé, a de lourdes répercussions sur les dons d'organes en France — 23/10/24	31
BFM/RMC — Faut-il s'inquiéter des refus de dons d'organes qui bondissent à cause d'un fait divers américain ? — 23/10/24	35
Egora.fr — Don d'organe : vague de refus en France après l'invraisemblable histoire d'un patient américain — 23/10/24	39
Courrier Picard — En France, l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis — 23/10/24	42
La Voix du Nord.fr — « Ce serait impossible en France » mais les refus de dons d'organes explosent après un fait divers aux États-Unis — 23/10/24	46
Mediapart — France: l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 23/10/24	49

La Dépêche.fr — Une situation "impossible en France" : comment un fait divers américain fait bondir les refus de dons d'organe — 23/10/24	52
Groupe Ebra — Les refus de dons d'organes en hausse : pourquoi il n'y a pas de raison de s'inquiéter — 23/10/24	55
Le Figaro Santé — Réveil d'un patient américain lors d'un prélèvement d'organes : comment s'assure-t-on qu'une personne est bien décédée ? — 23/10/24	58
Journal International de Médecine — Les inscriptions au registre des refus de prélèvements explosent après la médiatisation d'une affaire américaine — 23/10/24 .	60
Paris Normandie — L'agence chargée des dons d'organes en France s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 23/10/24	63
L'internaute — Ce qui est arrivé à cet homme que l'on croyait mort sème le trouble en France — 23/10/24.....	66
France 2 — Don d'organes : le nombre des inscrits sur le registre des refus explose — 23/10/24	68
Sud Radio — C'est bon à savoir : Don d'organe : est-ce sans risque ? — 24/10/24	70
France Bleu Touraine — Invité d'ICI Matin — 24/10/24	71



TF1 — Journal de 20h00 — 21/10/24

A promotional image for the 20h00 news program on TF1. It features four hosts (two women and two men) standing in front of a blue and purple starry background. The text 'LE20H' is prominently displayed in large, gold, outlined letters. A blue box in the top left corner says 'Nouveau'. A play button icon and '44m' are in the bottom right corner of the image area.

Nouveau

LE20H

▶ 44m

Le JT de 20 heures de TF1 du lundi 21 octobre 2024

Journal de 20 heures

<https://www.tf1.fr/tf1/jt-20h/videos/en-etat-de-mort-cerebrale-il-se-reveille-en-pleine-operation-98342953.html>

Le Parisien.fr — Il se réveille avant un prélèvement d'organes aux États-Unis : pourquoi ce serait « strictement impossible » en France — 22/10/24

Décryptage **Société, Santé**

Il se réveille avant un prélèvement d'organe aux États-Unis : pourquoi ce serait « strictement impossible » en France

Une enquête a été ouverte aux États-Unis après qu'un patient, déclaré en état de mort cérébrale, s'est réveillé alors que les médecins comptaient lui prélever ses organes. En France, le protocole est si précis et strict qu'un tel incident ne pourrait pas survenir, insistent les spécialistes du sujet, qui tiennent à rassurer.

Par **Nicolas Berrod**

Le 21 octobre 2024 à 14h32

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



L'Américain Anthony Thomas TJ Hoover (à gauche), déclaré en état de mort cérébrale en octobre 2021, ici avec sa sœur Donna Rhore, s'est réveillé alors que les médecins l'opéraient pour prélever ses organes. TikTok/Ladonna Rhorer

Tout au long du week-end, le groupe WhatsApp des membres de la Société française de transplantation (SFT) a « chauffé ». « On s'est dit : *Oh la la, ça va encore nous porter préjudice* », glisse une praticienne. Plusieurs articles de presse ont en effet relayé l'histoire stupéfiante d'[un Américain de 36 ans déclaré en état de mort cérébrale](#) après une overdose en octobre 2021 et qui s'était réveillé alors que les médecins allaient l'opérer pour prélever ses organes. Cet homme est toujours en vie aujourd'hui et une enquête vient d'être

ouverte pour comprendre comment un incident aussi grave a pu survenir dans l'État du Kentucky, rapportent plusieurs médias américains.

Tous les médecins interrogés ce lundi de ce côté de l'Atlantique s'accordent et insistent sur un point : en France, un tel cas de figure serait « strictement impossible », dicit le Pr François Dépret, responsable médical du centre de traitement chirurgical des grands brûlés à l'hôpital Saint-Louis (AP-HP).

D'après nos informations, la SFT prévoit d'ailleurs de publier un communiqué pour le marteler. Et pour cause : pour que des organes soient prélevés sur un patient, celui-ci doit être déclaré en état de mort encéphalique. Le protocole à respecter est très strict, il est même inscrit dans la loi !

Un diagnostic « d'une sécurité absolue »

Pour commencer, d'éventuels facteurs confondants pouvant « mimer » un coma profond sont analysés : prise de médicaments ou de produits stupéfiants, hypothermie, etc. Une fois cette étape passée, tout débute par un examen clinique. Le médecin doit « constater l'absence totale de conscience et d'activité sensitive et motrice, l'abolition des réflexes du tronc cérébral, et en particulier de la fonction respiratoire (absence de ventilation spontanée) », détaille l'Agence de la Biomédecine.

Concrètement, « on vérifie que les pupilles sont dilatées et asymétriques, qu'il n'y a pas de réflexe de la cornée quand on met une goutte dans l'œil, qu'il n'y a plus de réflexe de toux en insérant une sonde, etc. », indique Régis Bronchard, anesthésiste réanimateur et adjoint au Directeur du prélèvement et greffe organes tissus à l'Agence.

Quelques heures plus tard, deux électroencéphalogrammes à quatre heures d'intervalles ou un angi scanner cérébral permettant d'analyser les vaisseaux sanguins sont réalisés. Cet examen dit « paraclinique » permet de mesurer « l'arrêt de perfusion cérébrale, c'est-à-dire le fait que le sang ne circule plus dans le cerveau », décrit Julien Rogier, responsable de la coordination du prélèvement d'organes et de tissus au CHU de Bordeaux. « Ce diagnostic est d'une sécurité absolue, on peut lui faire confiance à 100 % », insiste ce membre du bureau de la SFT.

Ces tests complémentaires sont réalisés dans plusieurs autres pays, mais pas partout. Et notamment, pas aux États-Unis où l'examen clinique est jugé suffisant. Est-ce cela qui explique l'histoire de l'Américain « réveillé » ? Les médecins sont plutôt sceptiques et restent très étonnés, jugeant que leurs homologues outre-Atlantique «

sont d'un très bon niveau et ne font pas n'importe quoi », indique l'un d'eux anonymement.

« On sait quand même qu'il peut y avoir des problèmes de diagnostic et ce genre d'erreur aux États-Unis. Ils ont une politique assez utilitariste : comme on pense qu'une personne va mourir, ce n'est pas la peine de faire des examens complémentaires », avance Julien Rogier, tout en restant très prudent sur le déroulé précis des faits.

Près de 22 000 personnes en attente d'une transplantation

Sécurité supplémentaire du dispositif français : toutes ces étapes sont réalisées par deux médecins. Une fois que les deux examens complémentaires ont été réalisés, le diagnostic de mort encéphalique est posé. Sur le certificat rempli par les deux praticiens, l'heure du décès correspond à celle de réalisation du 2^e électroencéphalogramme (ou du scanner) attestant l'état de mort encéphalique. « La qualité, l'encadrement et la sécurité du diagnostic médical de cet état font qu'il est strictement impossible de se tromper », argue Régis Bronchard.

C'est seulement à ce moment-là que le médecin informe la famille et lui demande si ce proche s'était opposé de son vivant au don d'organes, en vue d'effectuer un éventuel prélèvement. « Il est très clair sur le fait que le cerveau est mort de façon irréversible », [nous expliquait il y a plusieurs mois France Roussin](#), coordinatrice en charge du [parcours de greffe](#) au pôle Saint-Louis et Lariboisière (AP-HP) depuis 26 ans. « Quand on est en état de mort encéphalique, on est mort », insiste-t-elle aujourd'hui.

Les spécialistes du don d'organes craignent qu'une telle histoire ait un impact sur leur activité, alors que le taux d'opposition — c'est-à-dire la part de familles qui s'opposent à un prélèvement d'organes — est proche de 50 % en Île-de-France et que 22 000 personnes sont en attente d'une transplantation en France. François Dépret se désole : « Ce genre de faits divers, c'est une catastrophe pour le don d'organes car cela sème le doute dans l'esprit des gens. »

<https://www.leparisien.fr/societe/sante/il-se-reveille-avant-un-prelevement-dorganes-aux-etats-unis-pourquoi-ce-serait-strictement-impossible-en-france-21-10-2024-6OECXMRSDBDBLE732Q6HXYX3MA.php>

L'impensable réveil d'un Américain avant un prélèvement d'organes

Un homme déclaré en état de mort cérébrale a failli avoir ses organes prélevés par des médecins. En France, selon les spécialistes, le protocole strict et précis rend une telle situation impossible.



Nicolas Berrod

TOUT AU LONG du week-end, le groupe de messagerie des membres de la Société française de transplantation (SFT) a « chauffé ». « On s'est dit : Oh là là ! Ça va encore nous porter préjudice », glisse une praticienne. Plusieurs articles de presse ont en effet relayé l'histoire stupéfiante d'un Américain de 36 ans déclaré en état de mort cérébrale après une overdose en octobre 2021 et qui s'était réveillé alors que les médecins allaient l'opérer pour prélever ses organes. Cet homme est toujours en vie aujourd'hui et une enquête vient d'être ouverte pour comprendre comment un incident aussi grave a pu survenir dans l'État du Kentucky, rapportent plusieurs médias américains.

Un diagnostic « d'une sécurité absolue »
Tous les médecins interrogés ce lundi de ce côté de l'Atlantique s'accordent et insistent sur un point : en France, un tel cas de figure serait « strictement impossible », dit le professeur François Dépret, responsable médical du centre de traitement chirurgical des grands brûlés à l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) à Paris. D'après nos informations, la SFT prévoit d'ailleurs de

publier un communiqué pour le marteler. Et pour cause : pour que des organes soient prélevés sur un patient, celui-ci doit être déclaré en état de mort encéphalique. Le protocole à respecter est très strict, il est même inscrit dans la loi.

Pour commencer, d'éventuels facteurs confondants pouvant « mimer » un coma profond sont analysés : prise de médicaments ou de produits stupéfiants, hypothermie, etc. Une fois cette étape passée, tout commence par un examen clinique. Le médecin doit « constater l'absence totale de conscience et d'activité sensitive et motrice, l'abolition des réflexes du tronc cérébral, et en particulier de la fonction respiratoire (absence de ventilation spontanée) », détaille l'Agence de la biomédecine (voir infographie ci-dessus).

Concrètement, « on vérifie que les pupilles sont dilatées et asymétriques, qu'il n'y a pas de réflexe de la cornée quand on met une goutte dans l'œil, qu'il n'y a plus de réflexe de toux en insérant une sonde, etc. », indique Régis Bronchard, anesthésiste-réanimateur et adjoint au directeur du prélèvement et de la greffe d'organes de tissus à l'agence.

Quelques heures plus tard, deux électroencéphalo-

Une enquête est ouverte sur le cas d'Anthony Thomas TJ Hoover (à gauche, avec sa sœur Doona Rhorer) déclaré en état de mort cérébrale en octobre 2021 aux États-Unis par erreur.

Comment déclare-t-on un état de mort encéphalique

L'ensemble du protocole est réalisé par deux médecins

- 1 Recherche des causes du décès et d'éventuels facteurs confondants** (hypothermie, prise de médicaments, etc.)
- 2 Examen clinique** : absence de conscience, de motricité, d'activité sensorielle et motrice, etc.
- 3 Examen paraclinique** : deux électroencéphalogrammes à quatre heures d'intervalle ou un scanner pour s'assurer que le cerveau ne fonctionne plus
- 4 Rédaction d'un procès-verbal et d'un certificat de décès**
- 5 Échanges avec les familles en vue d'un éventuel don d'organes**

Le Parisien-Infographie

grammes à quatre heures d'intervalle ou un angioscanner cérébral permettant d'analyser les vaisseaux sanguins sont réalisés. Cet examen dit « paraclinique » permet de mesurer « l'arrêt de perfusion cérébrale, c'est-à-dire le fait que le sang ne circule plus dans le cerveau », décrit Julien Rogier, responsable de la coordination du prélèvement d'organes et de tissus au CHU de Bordeaux. « Ce diagnostic est d'une sécurité absolue, on peut lui faire confiance à 100 % », insiste ce membre du bureau de la SFT.

Prudence sur le déroulement précis des faits

Ces tests complémentaires sont réalisés dans plusieurs autres pays mais pas partout. Et notamment pas aux États-Unis, où l'examen clinique est jugé suffisant. Est-ce cela qui explique l'histoire de l'Américain « réveillé » ? Les médecins sont plutôt sceptiques et restent très étonnés, jugeant que leurs homologues outre-Atlantique « sont d'un très bon niveau et ne font pas n'importe quoi », indique l'un d'eux anonymement. « On sait quand même qu'il peut y avoir des problèmes de diagnostic et des erreurs de ce genre aux États-Unis. Ils ont une politi-

que assez utilitariste : comme on pense qu'une personne va mourir, ce n'est pas la peine de faire des examens complémentaires », avance Julien Rogier, tout en restant très prudent sur le déroulement précis des faits.

Sécurité supplémentaire du dispositif français : toutes ces étapes sont réalisées par deux médecins. Une fois que les deux examens complémentaires ont été réalisés, le diagnostic de mort encéphalique est posé. Sur le certificat rempli par les deux praticiens, l'heure du décès correspond à celle de la réalisation du 2^e électroencéphalogramme (ou du scanner) attestant l'état de mort encéphalique.

« La qualité, l'encadrement et la sécurité du diagnostic médical de cet état font qu'il

est strictement impossible de se tromper », argue Régis Bronchard.

22 000 personnes attendent une transplantation en France

C'est seulement à ce moment-là que le médecin informe la famille et lui demande si ce proche s'était opposé de son vivant au don d'organes, en vue d'effectuer un éventuel prélèvement. « Il est très clair sur le fait que le cerveau est mort de façon irréversible », nous explique-t-il y a plusieurs mois France Hoassin, coordinatrice chargée du parcours de greffe au pôle Saint-Louis et Lariboisière (AP-HP) depuis vingt-six ans. « Quand on est en état de mort encéphalique, on est mort », insiste-t-elle aujourd'hui.

Les spécialistes du don d'organes craignent qu'une telle histoire ait un impact sur leur activité, alors que le taux d'opposition – c'est-à-dire la part des familles qui s'opposent à un prélèvement d'organes – est proche de 50 % en Île-de-France et que 22 000 personnes sont actuellement dans l'attente d'une transplantation en France. François Dépret se désole : « Ce genre de faits divers, c'est une catastrophe pour le don d'organes car cela sème le doute dans l'esprit des gens. »

On sait quand même qu'il peut y avoir des problèmes de diagnostic et des erreurs de ce genre aux États-Unis

Julien Rogier, responsable de la coordination du prélèvement d'organes au CHU de Bordeaux



Agence France Presse — France : l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 22/10/24



AFP - Infos Françaises

mardi 22 octobre 2024 - 14:00:01 UTC 446 words

France: l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA

Paris, 22 oct 2024 (AFP) - Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé "pendant le prélèvement de ses organes", ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

"Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain "serait impossible en France", souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'exams, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs "hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français", a prévenu l'Agence de la biomédecine.

"Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a-t-elle conclu.

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi: "le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)" et "le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent", ont précisé les sociétés savantes.

Also published in October 22, 2024 -



BFM/RMC — L'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus en France après un fait divers aux USA — 22/10/24

L'AGENCE CHARGÉE DES DONNS D'ORGANES S'ALARME D'UN BOND DES REFUS EN FRANCE APRÈS UN FAIT DIVERS AUX USA

RMC avec AFP Le 22/10/2024 à 16h52



(illustration) - AFP

Dans un communiqué, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi 21 octobre l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

UNE SITUATION "IMPOSSIBLE" EN FRANCE

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé "pendant le prélèvement de ses organes", ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

"Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain "serait impossible en France", souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

Pourtant, la situation du patient américain "serait impossible en France", souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.



SAMSUNG - GALAXY S24+ 5G 256GO INDIGO

Sponsorisé par SFR

à partir de 299 € sur SFR !

Publicité

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs "hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français", a prévenu l'Agence de la biomédecine.

"Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a-t-elle conclu.

DES DONS QUI SAUVENT DES VIES

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi: "le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)" et "le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent", ont précisé les sociétés savantes.

<https://rmc.bfmtv.com/actualites/societe/sante/l-agence-chargee-des-dons-d-organes-s-alarme-d-un-bond-des-refus-en-france-apres-un-fait-divers-aux-usa AN-202410220636.html>



BFMYV — Hausse du nombre de refus de dons d'organes en France suite à un fait divers aux États-Unis — 22/10/24

HAUSSE DU NOMBRE DE REFUS DE DONNS D'ORGANES EN FRANCE SUITE À UN FAIT DIVERS AUX ÉTATS-UNIS

Matthieu Heyman avec AFP Le 22/10/2024 à 23:10



Greffe des mains (illustration) - AFP

L'agence nationale chargée des dons d'organes s'inquiète de la hausse du nombre de refus de dons d'organes ces derniers jours après qu'un patient américain, en état de mort cérébrale, s'est réveillé avant d'être prélevé.

L'inquiétude est de mise du côté de l'agence publique chargée du don d'organes en France. Ces derniers jours, **les médias américains** ont rapporté que, en 2021, **un patient, considéré en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé**. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine. Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé "pendant le prélèvement de ses organes", ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

Il est "impossible" que ce la se produise en France

"Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain "serait impossible en France", souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.



Plusieurs anesthésistes ont aussi émis des doutes sur la fiabilité de cette information. "Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a conclu l'agence publique.

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi: "le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)" et "le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent", ont précisé les sociétés savantes.

SUR LE MÊME SUJET

Une religieuse bloquée à Nantes avant un don de rein, un taxi l'emmène gratuitement à Toulouse

Des Antilles à Paris: un cœur greffé avec succès au bout de 12h après un transport en avion suscite l'espoir

En France, **5.634 transplantations ont été réalisées en 2023**, soit 139 greffes supplémentaires par rapport à 2022.

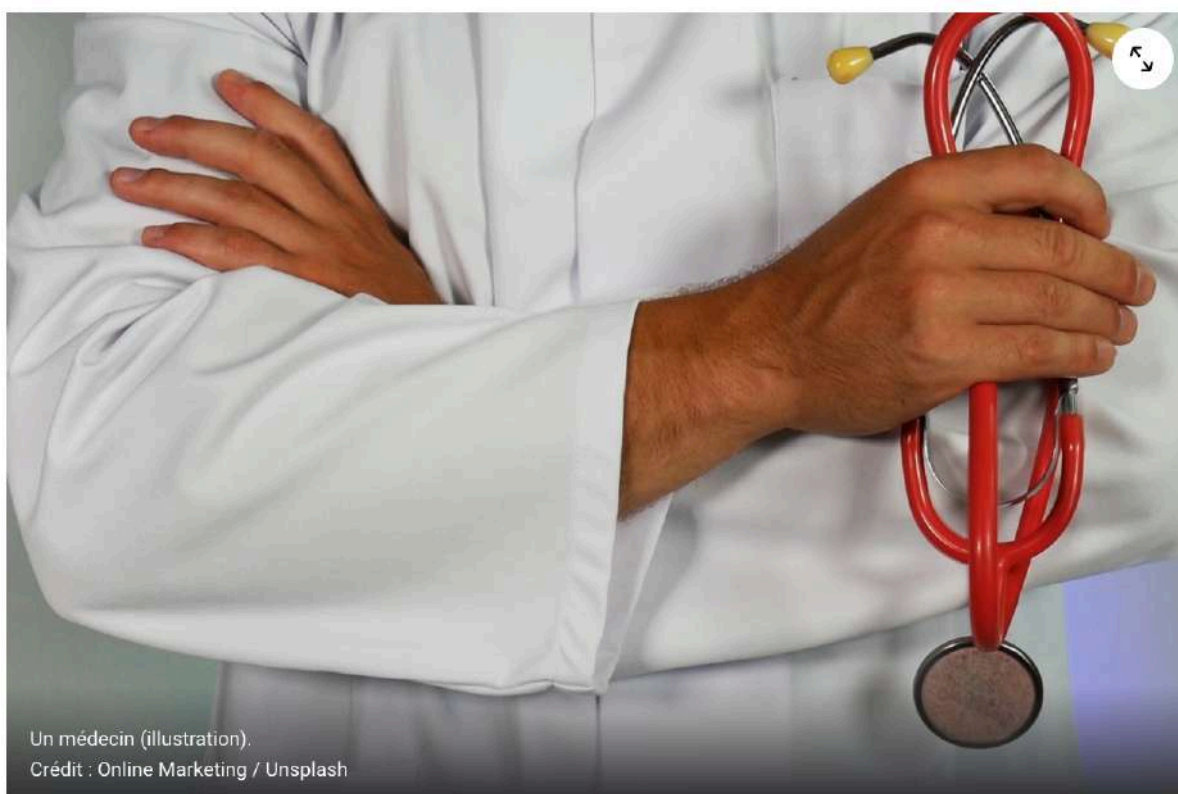
https://www.bfmtv.com/sante/hausse-du-nombre-de-refus-de-dons-d-organes-en-france-suite-a-un-fait-divers-aux-etats-unis_AD-202410220991.html



RTL — Dons d'organes : comment un fait divers américain a fait bondir les refus en France — 22/10/24

Dons d'organes : comment un fait divers américain a fait bondir les refus en France

L'information selon laquelle un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé, a engendré une vague d'inscription sur le registre des refus.



🔊 137. Où en est le don d'organes aujourd'hui en France ?

00:12:47

Écouter ▶

🔊 "Il est parti en héros" : le don d'organes de Jérôme a sauvé 14 vies

00:01:18

Écouter ▶

Une histoire insolite outre-Atlantique et des effets concrets en France. **Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours**, s'est inquiétée ce 22 octobre l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était **réveillé avant d'être prélevé**.



"Le fait de véhiculer cette information est **très préjudiciable** et jette l'opprobre sur le don et la [greffe d'organes](#) en France", a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

Le média américain [NPR](#) a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. **Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose**, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.



Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais **certains ont titré que l'homme s'était réveillé "pendant le prélèvement de ses organes"**, ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

Une situation impossible en France

Pourtant, **la situation du patient américain "serait impossible en France"**, souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'exams, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs "**hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français**", a prévenu l'Agence de la biomédecine.

"Des milliers de personnes sont en attente d'**une greffe vitale en France**, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a-t-elle conclu.

Dans un communiqué distinct, **la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT)** et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

"Le diagnostic de **mort encéphalique** est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : "le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)" et "le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent", ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.rtl.fr/actu/sante/dons-d-organes-comment-un-fait-divers-americain-a-fait-bondir-les-refus-en-france-7900431941>

Nice-Matin/Var-Matin/Monaco-Matin — Un homme se réveille juste avant le prélèvement de ses organes aux USA: une situation "impossible en France", selon les spécialistes — 22/10/24

Un homme se réveille juste avant le prélèvement de ses organes aux USA: une situation "impossible en France", selon les spécialistes

L'affaire a fait grand bruit et étonné les spécialistes. En 2021, un homme déclaré en état de mort cérébrale s'est réveillé avant le prélèvement de ses organes. Si les médecins spécialistes assurent qu'en France, ce type d'affaires est "impossible", la médiatisation de l'histoire a d'ores et déjà des conséquences.

A.R

Publié le 22/10/2024 à 16:37 mis à jour le 22/10/2024 à 16:37



"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT. Photo: ESCOFFIER FLORIAN/Var Matin

C'est sans doute l'un des faits de ce début de semaine. Le média américain NPR a raconté l'histoire d'un patient américain qui, déclaré en état de mort cérébrale après une overdose, s'est réveillé avant le prélèvement de ses organes.

Alors qu'une employée était en plein préparatif du prélèvement, le patient de l'hôpital Baptist Health de Richmond, dans le Kentucky a montré des signes de vie: "Il bougeait, il se débattait. Il bougeait, il se débattait sur le lit", a déclaré Natasha Miller **à NPR lors d'une interview**. "Et puis quand nous sommes allés là-bas, on pouvait voir qu'il avait des larmes qui coulaient. Il pleurait visiblement." Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

L'affaire s'est déroulée en 2021 mais c'est à la faveur d'un article publié le 17 octobre qu'elle a été connue mondialement, tant elle semble à peine croyable. Et pourtant... Si de nombreux médecins ont affirmé que cette situation est rarissime et qu'il s'agit d'un cas isolé, en France, la médiatisation de l'affaire a d'ores et déjà un impact sur les dons d'organes.

En effet, selon l'agence publique chargée du sujet, les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours. *"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France"*, a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

"Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

QUÉLLES SONT LES INFOS DU JOUR ?

Le meilleur du quotidien commence dans votre boîte mail. Chaque jour, recevez la newsletter actu.

Une "situation impossible en France"

Pourtant, la situation du patient américain *"serait impossible en France"*, souligne l'Agence de biomédecine. **Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'exams, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.**

"En France, il est obligatoire de réaliser un examen qui atteste que le sang ne circule plus dans le cerveau. En l'occurrence, c'est un scanner cérébral. La pratique de cet examen rend le diagnostic certain à 100%", a expliqué Dr Julien Rogier Responsable de l'unité de prélèvements d'organes au CHU de Bordeaux.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs *"hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français"*, a prévenu l'Agence de la biomédecine. *"Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients"*, a-t-elle conclu.

“

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France"

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que **la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente"**.

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi: *"le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)"* et *"le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent"*, ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.nicematin.com/faits-divers/un-homme-se-reveille-juste-avant-le-prelevement-de-ses-organes-aux-usa-une-situation-impossible-en-france-selon-les-specialistes-952437>

Actu.fr — Un fait-divers macabre aux États-Unis a fait bondir... les refus de dons d'organes en France — 22/10/24

Un fait-divers macabre aux États-Unis a fait bondir... les refus de dons d'organes en France

Un média américain avait rapporté le cas d'un homme qui s'était réveillé avant de se voir prélevé des organes. Une situation qui serait "impossible" en France.



Chaque Français est automatiquement inscrit sur la liste des potentiels donateurs d'organes. (©LIONEL BONAVENTURE/ AFP)

Les **refus de dons d'organes ont bondi en France** ces derniers jours, s'est inquiétée mardi 22 octobre 2024 l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

« Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France », a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'*AFP*.

À lire aussi



« J'ai mis longtemps à accepter que c'était mon cœur » : greffés, ils vivent avec l'organe et « l'âme » d'un autre

Un fait divers américain en cause

Le [média américain NPR](#) a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « pendant le prélèvement de ses organes », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

Une situation « impossible » en France

Pourtant, la situation du patient américain « **serait impossible en France** », souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de *NPR*, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'*AFP*, est par ailleurs « hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français », a prévenu l'Agence de la biomédecine.

« Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients », a-t-elle conclu.

À lire aussi



Don d'organes : majeurs, mineurs... est-ce que la famille peut s'opposer (et comment) ?

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine, de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que **la situation en France et aux États-Unis est « totalement différente »**.

« Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches) » et « le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent », ont précisé les sociétés savantes.

Avec AFP

https://actu.fr/societe/un-fait-divers-macabre-aux-etats-unis-a-fait-bondir-les-refus-de-dons-d-organes-en-france_61771682.html

Le Nouvel Obs — L'agence française chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis — 22/10/24

L'agence française chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis

Des médias ont rapporté ce week-end qu'un patient américain, considéré en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé. Un événement « non vérifié » et qui « serait impossible en France », selon l'Agence de biomédecine.

Par Le Nouvel Obs avec AFP

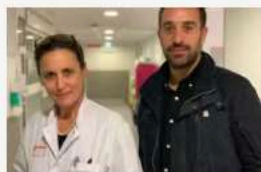
Publié le 22 octobre 2024 à 16h34

Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée ce mardi 22 octobre l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

« *Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France* », a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

A lire aussi



Sélection « Don d'organes : tous donateurs, tous receveurs », réparer les vivants

EN ACCÈS LIBRE



Dix fois plus d'inscriptions au registre national des refus

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « *pendant le prélèvement de ses organes* », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

« *Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus* », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain « *serait impossible en France* », souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs « *hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français* », a prévenu l'Agence de la biomédecine. « *Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients* », a-t-elle conclu.

Le don d'organes encadré par la loi

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « *totale­ment différente* ».

« *Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible* », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « *le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)* » et « *le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent* », ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.nouvelobs.com/societe/20241022.OBS95317/l-agence-francaise-chargee-des-dons-d-organes-s-alar-me-d-un-bond-des-refus-apres-un-fait-divers-aux-etats-unis.html>



HuffingtonPost — L'histoire de cet Américain, jugé mort et qui s'est réveillé, a de lourdes répercussions sur les dons d'organes en France — 23/10/24

L'histoire de cet Américain, jugé mort et qui s'est réveillé, a de lourdes répercussions sur les dons d'organes en France

Le cas d'un homme, jugé en état de mort cérébrale et qui s'est réveillé juste avant le prélèvement de ses organes aux États-Unis, a provoqué une baisse des dons en France.



PLAN SHOOTING 2 / IMAZINS / GETTY IMAGES/IMAZINS RF

En 2021, dans le Kentucky, un homme de 36 ans jugé en état de mort cérébrale s'est réveillé juste avant de se voir prélever des organes (image d'illustration)

MÉDECINE - Un patient jugé en état de mort cérébrale, qui se réveille juste avant qu'on lui prélève ses organes. Ce fait divers, relayé entre autres par NPR, la radio publique américaine, ce week-end, a eu des répercussions jusqu'en France : les refus de dons d'organes y ont bondi ces derniers jours, selon l'Agence de la Biomédecine.

Une augmentation, estime l'agence, qui pourrait être directement liée à cette histoire, rapportée par plusieurs médias américains : le cas d'un homme de 36 ans, jugé en état de mort cérébrale après une overdose de médicaments en 2021, à l'hôpital Baptist Health Richmond dans le Kentucky, aux États-Unis. Selon les informations relayées, Thomas T. J. Hoover serait réveillé juste avant de se voir prélever des organes.

Alors que les médecins examinaient son cœur pour vérifier sa viabilité afin d'effectuer une transplantation, l'homme en question se serait mis à bouger. « *Il bougeait dans tous les sens, il se débattait en quelque sorte, se souvient Natasha Miller, en charge de préserver les organes. (...) On pouvait voir qu'il avait des larmes qui coulaient. Il pleurait visiblement.* »

Un vaste mouvement d'inquiétude

Après ces signes de vie, le prélèvement d'organes a été annulé. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale. Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « *pendant le prélèvement de ses organes* », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

« *Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus* », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale. « *Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France* », a regretté l'agence auprès de l'AFP.

Pourtant, la situation du patient américain « *serait impossible en France* », souligne l'Agence de biomédecine, qui a publié dans la foulée un article intitulé « *Qu'est-ce que la mort encéphalique (cérébrale) et comment est effectué son diagnostic ?* », afin d'expliquer et de rassurer les Français.

Des procédures très strictes en France

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent aucune place au doute. L'information de NPR serait par ailleurs « *hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français* », a prévenu l'Agence de la biomédecine.

« *Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients* », a-t-elle conclu. Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « *totale­ment différente* ».

La Société Française d'Anesthésie et de Réanimation a rappelé dans un communiqué qu'en France, ce diagnostic est « *encadré par un décret* ». « *L'ensemble de cette procédure très stricte, connue de tout anesthésiste réanimateur et vérifié par les coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus, ne laisse aucune place au doute : un patient en état de mort cérébrale n'a aucune chance de se réveiller car il est mort et son certificat de décès est signé* », écrit-elle sur X.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « *le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)* » et « *le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent* », ont rappelé les organismes médicaux.

https://www.huffingtonpost.fr/life/article/l-histoire-de-cet-americain-juge-mort-et-qui-s-est-reveille-a-de-lourdes-repercussions-sur-les-dons-d-organes-en-france_241240.html



BFM/RMC — Faut-il s'inquiéter des refus de dons d'organes qui bondissent à cause d'un fait divers américain ? — 23/10/24

FAUT-IL S'INQUIÉTER DES REFUS DE DONS D'ORGANES QUI BONDISSENT À CAUSE D'UN FAIT DIVERS AMÉRICAIN?

SG avec Caroline Renaux Hier à 10h49



Un fait divers américain a de lourdes conséquences sur le don d'organes en France. Les inscriptions pour refus ont été multipliées par 10, selon l'Agence de la biomédecine.

C'est une histoire qui fait du bruit et qui commence à avoir des conséquences sanitaires. Un fait divers américain a fait bondir les refus de **dons d'organes** en France, s'inquiète l'Agence de la biomédecine, après que l'histoire ait été rapportée dans l'Hexagone.

Le média américain **NPR** a rapporté ce week-end le cas d'un patient déclaré en état de mort cérébrale après une overdose qui s'était réveillé juste avant d'être prélevé de ses organes. Un drame évité de justesse qui serait apparemment survenu en 2021, à l'hôpital du Kentucky. Et l'histoire a été immédiatement reprise par plusieurs médias français, dont Le Parisien, Le Figaro, Le JDD, le 20h de TF1, provoquant beaucoup d'angoisse chez les potentiels donateurs français.

10 FOIS PLUS DE REFUS DE DON D'ORGANES

Alors l'**Agence de biomédecine** sonne l'alerte.

"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

En 24h, elle a reçu 10 fois plus d'inscriptions au registre national des refus de dons d'organes. Près de 1.000 inscriptions ont même été reçues rien que sur la journée de mardi, au lieu de 100 en moyenne en temps normal.

Et ce chiffre pourrait n'être qu'un début, redoute l'Agence de biomédecine. Régis Bronchard, directeur adjoint du département greffes d'organes: "C'est un peu la partie émergée de l'iceberg. Ça veut dire que ça génère beaucoup d'angoisse, de confusion et probablement de l'opposition au don d'organe".

UNE SITUATION IMPOSSIBLE EN FRANCE

Le récit du patient américain n'a pas été authentifié. Mais Régis Bronchard est formel: impossible qu'une telle situation se produise en France vu l'exigence des procédures, plus strictes et sécurisées: "Quand les proches et les familles comprennent que la personne était décédée, qu'il n'y ait aucune confusion, aucune inquiétude quant à la véracité de ce décès".

"Qui dit plus de confusion, dit plus de taux d'opposition, dit moins de greffons, dit plus de décès", détaille-t-il.

L'Agence de biomédecine le confirme aussi: la situation du patient américain "serait impossible en France". Pourtant, pour l'instant, l'impact sur le territoire français est trop important.

"Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a conclu l'Agence de biomédecine.

Dans un communiqué distinct, la **Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus** (SFMPOT) et la **Société francophone de transplantation** ont tenu aussi à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

En France, 25.000 personnes sont en attente d'un don et chaque jour, près de 3 personnes décèdent, faute de greffons.

SG avec Caroline Renaux

https://rmc.bfmtv.com/actualites/societe/sante/faut-il-s-inquieter-des-refus-de-dons-d-organes-qui-bondissent-a-cause-d-un-fait-divers-americain_AV-202410230391.html



Egora.fr — Don d'organe : vague de refus en France après l'invraisemblable histoire d'un patient américain — 23/10/24

Don d'organe : vague de refus en France après l'invraisemblable histoire d'un patient américain

L'histoire d'un patient américain, déclaré en état de mort cérébrale, qui s'est réveillé juste avant le prélèvement de ses organes a été largement relayée ces derniers jours. A tel point que l'agence française chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus.

23/10/2024 · Par [Sandy Bonin](#)



La [terrible histoire d'un patient américain déclaré en état de mort cérébrale](#) mais qui s'est réveillé juste avant que ses organes soient prélevés à fait le tour des médias. A tel point qu'en France, l'agence nationale chargée des dons d'organes s'inquiète de la hausse du nombre de refus ces derniers jours. "Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine. Cette affaire américaine a, en effet, provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

"Nous avons [...] relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Selon l'Agence, la situation du patient américain "serait impossible en France", les procédures pour déclarer un patient en état de mort cérébrale étant beaucoup plus strictes qu'outre Atlantique.

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente". *"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible"*, a affirmé le Dr Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

[Avec [bfmtv.com](https://www.bfmtv.com)]

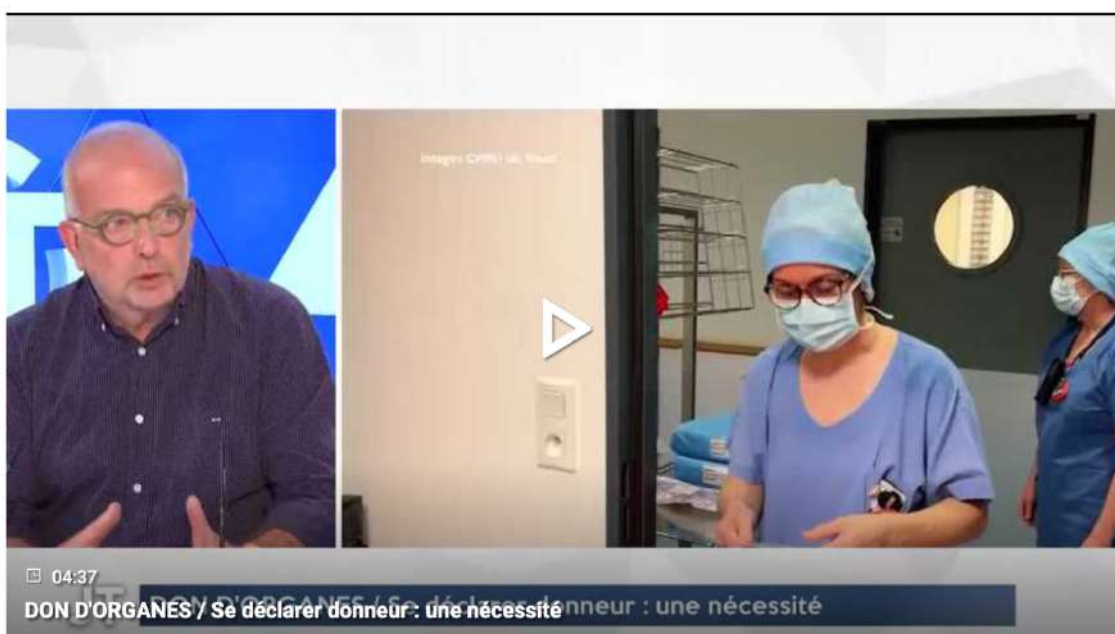
<https://www.egora.fr/actus-pro/societe/don-dorgane-vague-de-refus-en-france-apres-linvraisemblable-histoire-dun-patient>

Courrier picard

Courrier Picard — En France, l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis — 23/10/24

En France, l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux Etats-Unis

Les refus de dons d'organes ont bondi en France après la révélation de l'histoire d'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, qui s'était réveillé avant d'être prélevé.



Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

« Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France », a regretté l'Agence de la biomédecine.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « pendant le prélèvement de ses organes », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

« Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Une situation « impossible en France »

Pourtant, la situation du patient américain « serait impossible en France », souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs « hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français », a prévenu l'Agence de la biomédecine.

« Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients », a-t-elle conclu.

Le don sauve des vies

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « totalement différente ».

« Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches) » et « le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent », ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.courrier-picard.fr/id571482/article/2024-10-23/en-france-lagence-chargee-des-dons-dorganes-salarie-dun-bond-des-refus-apres-un>

« Ce serait impossible en France » mais les refus de dons d'organes explosent après un fait divers aux États-Unis

L'Agence de la biomédecine s'alarme après la médiatisation ce week-end d'un vieux fait divers aux États-Unis : un homme se serait réveillé juste avant qu'on lui prélève ses organes. De quoi dissuader les futurs donateurs...

Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé. « *Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France* », a regretté [l'Agence de la biomédecine](#) auprès de l'AFP.

[Le média américain NPR](#) a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Dix fois plus d'inscriptions sur le registre des refus

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « *pendant le prélèvement de ses organes* », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine. « *Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus* », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain « *serait impossible en France* », souligne l'Agence de biomédecine. Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs « *hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français* », a prévenu l'Agence de la biomédecine. « *Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients* », a-t-elle conclu.

Le don d'organes sauve des vies

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « *totale­ment différente* ». « *Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible* », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « *le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)* » et « *le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent* », ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.lavoixdunord.fr/1515446/article/2024-10-22/ce-serait-impossible-en-france-mais-les-refus-de-dons-d-organes-explorent-apres>



MEDIAPART

Mediapart — France: l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 23/10/24

FIL D'ACTUALITÉS DÉPÊCHE

France: l'agence chargée des dons d'organes s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA

Agence France-Presse
22 octobre 2024 à 14h46



Lire + tard Offrir l'article

PDF

Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

« Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France », a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « pendant le prélèvement de ses organes », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

« Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Pourtant, la situation du patient américain « serait impossible en France », souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'exams, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs « hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français », a prévenu l'Agence de la biomédecine.

« Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients », a-t-elle conclu.

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « totalement différente ».

« Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi: « le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches) » et « le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent », ont précisé les sociétés savantes.

Agence France-Presse

Mediapart n'a pas participé à la rédaction de cette dépêche, qui fait partie du flux automatisé de l'Agence France-Presse (AFP).

L'AFP est une agence de presse mondiale d'origine française fournissant des informations rapides, vérifiées et complètes sur les événements qui font l'actualité nationale et internationale, utilisables directement par tous types de médias.

<https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/221024/france-l-agence-chargee-des-dons-d-organes-s-alarme-d-un-bond-des-refus-apres-un-fait-divers-aux>

La Dépêche.fr — Une situation "impossible en France" : comment un fait divers américain fait bondir les refus de dons d'organe — 23/10/24

Une situation "impossible en France" : comment un fait divers américain fait bondir les refus de dons d'organe



Des milliers de patients attendent une greffe d'organe en France. / Pixabay

Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi 22 octobre l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

"Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a regretté l'Agence de la biomédecine auprès de l'AFP.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé "pendant le prélèvement de ses organes", ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

10 fois plus de refus

"Nous avons [...] relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus", a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale. Pourtant, la situation du patient américain "serait impossible en France", souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'exams, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs "hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français", a prévenu l'Agence de la biomédecine.

Un acte vital pour des milliers de patients

"Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients", a-t-elle conclu.

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est "totalement différente".

A lire aussi : Pour sensibiliser au don d'organes, 28 communes du Lauragais vont arborer le ruban vert

"Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible", a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : "le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches)" et "le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent", ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.ladepeche.fr/2024/10/23/une-situation-impossible-en-france-comment-un-fait-divers-americain-fait-bondir-les-refus-de-dons-dorgane-12279166.php>



Groupe Ebra — Les refus de dons d'organes en hausse : pourquoi il n'y a pas de raison de s'inquiéter — 23/10/24

Le Progrès : <https://www.leprogres.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Le Journal de Saône et Loire : <https://www.lejsl.com/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

L'Alsace : <https://www.lalsace.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Le Républicain lorrain : <https://www.republicain-lorrain.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

DNA, Dernières Nouvelles d'Alsace : <https://www.dna.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Le Dauphiné Libéré : <https://www.ledauphine.com/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Bien Public : <https://www.bienpublic.com/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Vosges Matin : <https://www.vosgesmatin.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

Est Républicain : <https://www.estrepublicain.fr/sante/2024/10/23/les-refus-de-dons-d-organes-en-hausse-pourquoi-il-n-y-a-pas-de-raison-de-s-inquieter>

■ Les refus de dons d'organes en hausse : pourquoi il n'y a pas de raison de s'inquiéter

Confrontée à une vague de panique soudaine après le réveil d'un patient avant un prélèvement d'organes, la communauté médicale française tient à rassurer la population. En expliquant que ce qu'il s'est passé aux États-Unis est impossible en France.

Aurélien Poivret - Hier à 17:15 | mis à jour hier à 19:04 - Temps de lecture : 3 min



Selon la Société francophone de transplantation, les prélèvements ne sont réalisés qu'avec une « certitude absolue » du décès du donneur. Photo Sipa/Tristan Reynaud

L'affaire a tout d'une histoire de mort-vivant. Est-ce pour ça, à quelques jours d'Halloween, qu'elle a suscité tant d'effroi ? Le cas d'un patient américain qui se serait « réveillé » avant un prélèvement d'organes a provoqué un tel choc que même en France, le [nombre d'inscriptions sur le registre national des refus de don d'organe a bondi ces derniers jours](#). Au point de contraindre la communauté médicale et scientifique à une mise au point ferme, par crainte d'une pénurie de donneurs, et donc de greffons.

En France, la situation survenue dans le Kentucky serait « strictement impossible », a ainsi fait valoir dès mardi la Société francophone de transplantation (SFT). Pourquoi ? Parce que « le diagnostic est beaucoup plus sécurisé en France », explique-t-elle.

Sollicitée pour faire la lumière sur la façon dont sont opérés les prélèvements d'organes, la SFT se livre depuis plusieurs jours à un intense exercice pédagogique destiné à rassurer le grand public. Et c'est le D^r Julien Rogier, secrétaire adjoint de cette communauté d'experts et responsable des prélèvements au CHU de Bordeaux, qui s'en fait le porte-voix.

En France, la mort cérébrale, ou encéphalique, « est diagnostiquée par deux médecins qui ne doivent pas travailler pour une équipe de transplantation », commence-t-il par expliquer. « Le diagnostic doit ensuite être confirmé par un troisième médecin. Cet examen de confirmation est obligatoire en France, pas aux États-Unis. »

Un sujet « difficile à comprendre »

Voilà donc pourquoi la pratique en France garantit selon la SFT « une certitude absolue concernant le diagnostic », celui-ci étant « rigoureux, sécurisé et transparent ». « Après ce cas, les États-Unis feront peut-être évoluer leur législation », pointe d'ailleurs le D^r Rogier, qui rappelle que ce n'est pas un problème de définition de la mort cérébrale. « Le diagnostic de mort encéphalique est quelque chose de parfaitement cadré au niveau international », explique-t-il. « Les critères sont appelés critères de Harvard, définis en 1968. Ils sont trois : un coma profond et sans réaction, une perte de tous les réflexes du tronc cérébral, et une absence de respiration spontanée. »

Sur le fond, le D^r Rogier concède que la question du prélèvement d'organes en cas de mort cérébrale peut être « difficile à comprendre », dans la mesure où la mort est prononcée quand le cœur bat encore. Or, pour ceux qui ne sont pas proches des milieux médicaux, le cœur reste un signe évident de la présence de vie. « La vraie mort, c'est la mort du cerveau, reprend le médecin bordelais. Le cœur, c'est un outil qui permet à du sang oxygéné de circuler. »

Dans le cas du Kentucky, qui date de 2021, le patient n'est d'ailleurs pas revenu à la conscience. Son corps s'est plutôt « agité sur le lit », écrit le réseau de radios locales américaines [NPR](#), à l'origine de l'information.

Face à une certaine « confusion », « il y a beaucoup de pédagogie à faire », conclut Julien Rogier, qui se prête volontiers à un « marathon » pédagogique improvisé depuis le début de la semaine. Il espère pouvoir rassurer la population, et surtout les donneurs d'organes, face aux fausses informations qui peuvent circuler. Car l'enjeu est immense : « 25 000 personnes sont actuellement en attente de greffe, et 1 000 personnes décèdent chaque jour faute de greffon », rappelle-t-il.

Le Figaro Santé — Réveil d'un patient américain lors d'un prélèvement d'organes : comment s'assure-t-on qu'une personne est bien décédée ? — 23/10/24

Réveil d'un patient américain lors d'un prélèvement d'organes : comment s'assure-t-on qu'une personne est bien décédée ?

Emma Ferrand

Une enquête a été ouverte aux États-Unis, trois ans après qu'un patient déclaré mort s'est réveillé in extremis avant un prélèvement d'organe. En France, les médecins assurent qu'une telle situation ne pourrait pas se produire.

Depuis vendredi 18 octobre, le nombre de refus d'inscription au registre national des dons d'organes a augmenté de 10% en France. En cause, la médiatisation durant le week-end de l'histoire d'un patient américain déclaré en état de mort cérébrale, qui s'est réveillé juste avant que soient prélevés ses organes. Une enquête vient d'être ouverte aux États-Unis sur ces faits qui datent de 2021. Mais l'affaire semble également avoir déclenché une vague d'inquiétude en France, selon les données de l'Agence de biomédecine. Inquiets d'assister à une hausse de refus, l'agence et plusieurs médecins tentent depuis mardi de dissiper les craintes.

Comment s'assure-t-on qu'une personne est morte ?

D'un pays à l'autre, la législation pour confirmer la mort d'un patient est différente. En France, «la vérification est très fiable, car il s'agit d'un diagnostic clinique réalisé par plusieurs spécial-

istes», explique le Dr Julien Rogier, médecin anesthésiste et chef de la coordination des prélèvements d'organes et de tissus au CHU de Bordeaux.

Il existe deux façons de mourir : soit le cœur cesse de battre, soit le cerveau arrête de fonctionner. En cas de mort cérébrale, deux médecins doivent vérifier conjointement trois critères : «Le patient doit être dans un coma profond, sans réaction motrice et sans sédatif. Les médecins vérifient ensuite l'abolition des réflexes du tronc cérébral. Enfin, ils s'assurent d'une absence de ventilation», précise le Dr Julien Rogier. En l'absence de respiration, le cœur s'arrête en quelques minutes. «Dans le cas du patient américain qui était visiblement sédaté [l'équipe médicale américaine avait conclu qu'il était mort des suites d'une overdose, NDLR], cela prouve bien qu'un critère n'a pas été vérifié», note le médecin.

Pourquoi une telle situation ne pourrait pas arriver en France ?

Pour redoubler de vigilance, le protocole français est plus strict que celui des États-Unis. «Nous avons un examen complémentaire en plus du diagnostic clinique. Un troisième médecin, souvent radiologue, confirme la mort cérébrale du patient grâce à un électroencéphalogramme, pour vérifier l'activité électrique, ou un angioscanner, pour vérifier que le sang n'irrigue plus le cerveau», poursuit l'anesthésiste. Une fois ces examens réalisés, l'acte de décès peut alors être signé.

Sur les réseaux sociaux, plusieurs médecins et organismes publient des messages rassurants à l'encontre des patients de l'Hexagone. C'est le cas de l'association pour le don d'organe et de tissus humains ou de la société française d'anesthésie et de réanimation, qui assure que la mort cérébrale est «une situation bien définie en France». «Ce qui s'est passé au Kentucky n'est pas possible chez nous. Le diagnostic est fiable à 100%. Ayez confiance en vos médecins. Quand on est mort, on est mort», con-

clut le Dr Julien Rogier.

Depuis la loi Cavaillet de 1976, les Français sont tous présumés donateurs, sauf s'ils s'inscrivent de leur vivant sur le registre national de refus de dons d'organes, ou que leur famille s'oppose au don d'un ou plusieurs organes au moment de la mort. Et l'urgence est de continuer à offrir ses organes à ceux qui en ont besoin, insiste le Dr Julien Rogier. Selon l'Agence de biomédecine, chaque année, près de 6000 transplantations sont réalisées. Mais plus de 20.000 patients demeurent dans l'attente. Parmi eux, près de 1000 décèdent chaque année faute de greffe.

<https://sante.lefigaro.fr/medecine/reveil-d-un-patient-americain-lors-d-un-prelevement-d-organes-comment-s-assure-t-on-qu-une-personne-est-bien-decedee-20241023>

Les inscriptions au registre des refus de prélèvements explosent après la médiatisation d'une affaire américaine

Quentin Haroche | 23 Octobre 2024



Cincinnati – La médiatisation du cas d'un patient américain qui est passé tout près de se faire prélever ses organes alors qu'il était encore en vie a provoqué une hausse des refus de prélèvement d'organes en France.



A quelques jours d'Halloween, c'est une histoire digne d'un film d'horreur qu'a rapportée jeudi dernier le média américain NPR (National Public Radio). Les faits remontent à octobre 2021 et se déroulent dans l'hôpital de Richmond dans le Kentucky. L'équipe chirurgicale est alors sur le point de prélever les organes d'Anthony Thomas Hoover, un homme de 36 ans hospitalisé quelques heures plus tôt pour une overdose et déclaré en état de mort cérébrale.

Mais alors que les médecins s'appêtent à ouvrir le patient, ce dernier se réveille subitement. « *C'était très chaotique, tout le monde était sous le choc, le chirurgien répétait qu'il ne voulait plus rien avoir à voir avec tout cela* » se souvient une infirmière présente ce jour là et interrogée par NPR.

Comment un patient encore en vie a-t-il pu être déclaré être en état de mort cérébrale et être passé aussi près de se faire prélever ses organes ? C'est ce que les autorités du Kentucky veulent savoir. A la demande de la famille d'Anthony Hoover (qui, trois ans après sa « mort », est toujours en vie), elles ont démarré une enquête publique sur cet incident en septembre dernier.

Les inscriptions sur le registre des refus de prélèvements en hausse en France

La réalité des faits survenus en octobre 2021 dans l'hôpital de Richmond est pour le moment très difficile à établir. Certains témoins, dont la sœur du patient, affirment qu'il avait donné des signes de vie avant l'opération et que c'est en connaissance de cause que l'hôpital a décidé de prélever les organes d'un homme encore vivant.

Le KODA, l'organisme en charge des transplantations dans le Kentucky, réfute ses allégations et affirme que l'affaire n'a « *pas été dépeinte avec précision* ». « *Le KODA ne prélève pas d'organes sur des patients vivants et n'a jamais fait pression sur quiconque pour réaliser de tels actes* » a ajouté l'organisme.

Il faudra donc sans doute attendre quelques mois et le résultat de l'enquête officielle pour connaître le fin mot de l'histoire. Mais le mal est déjà fait. Selon le KODA, la médiatisation de l'affaire aurait provoqué une hausse des refus de prélèvements d'organes au Kentucky. Et la fausse mort d'Anthony Hoover commence déjà à entraîner des conséquences de notre côté de l'Atlantique.

Depuis la publication de l'article de NPR et sa reprise par de nombreux médias français ce week-end, l'Agence de la biomédecine (ABM), l'organisme en charge des transplantations en France, constate également une augmentation des inscriptions au registre des refus de prélèvements.

« *Nous avons relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions* » constate l'ABM ce mardi, jusqu'à « *dix fois plus qu'habituellement* » (il y a environ 50 inscriptions par jour en temps normal). « *Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France* » ajoute l'agence.

Un tel incident « serait impossible en France » estime l'ABM

L'ABM tente donc tant bien que mal d'éteindre l'incendie en indiquant que l'incident survenu dans le Kentucky « *serait impossible en France* ». L'agence rappelle que le prélèvement d'organes suit en France une procédure extrêmement stricte régie par la loi visant à s'assurer que le patient auquel les organes vont être prélevés est bien en état de mort encéphalique.

Un tel incident « serait impossible en France » estime l'ABM

L'ABM tente donc tant bien que mal d'éteindre l'incendie en indiquant que l'incident survenu dans le Kentucky « *serait impossible en France* ». L'agence rappelle que le prélèvement d'organes suit en France une procédure extrêmement stricte régie par la loi visant à s'assurer que le patient auquel les organes vont être prélevés est bien en état de mort encéphalique.

Les médecins doivent d'abord procéder à un examen clinique pour « *constater l'absence totale de conscience et d'activité sensitive et motrice, l'abolition des réflexes du tronc cérébral, et en particulier de la fonction respiratoire (absence de ventilation spontanée)* » détaille l'ABM.

Deux électroencéphalogrammes sont ensuite réalisés à quatre heures d'intervalle pour constater l'absence d'activité cérébrale. « *Ce diagnostic est d'une sécurité absolue, on peut lui faire confiance à 100 %* » insiste le Dr Julien Rogier, responsable du prélèvement d'organes au CHU de Bordeaux.

Les médecins de l'hôpital du Kentucky auraient-ils omis de réaliser l'un de ces examens avant de prélever les organes d'Anthony Hoover ? Les spécialistes français de la transplantation ont des doutes. « *Les médecins américains sont d'un très bon niveau et ne font pas n'importe quoi* » explique l'un deux à nos confrères du Parisien. L'affaire paraît « *hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français* » indique pour sa part l'ABM.

Rappelons qu'en principe en France, toute personne est présumée donneuse de ses organes, sauf si elle s'inscrit sur le registre des refus de prélèvement (seulement 0,7 % des Français y sont inscrits).

En pratique cependant, les médecins demandent toujours l'autorisation de la famille du défunt pour prélever les organes. Le dernier rapport annuel de l'ABM publié en février faisait malheureusement état d'une hausse du taux de refus, qui a atteint 36 % en 2023 (en hausse de 9,4 points) et même 49 % en Ile-de-France.

Près de 22 000 personnes sont actuellement sur liste d'attente pour une greffe en France et plus de 800 patients décèdent chaque année en attente d'un organe. « *Nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients* » déplore l'ABM.

<https://www.jim.fr/viewarticle/inscriptions-au-registre-des-refus-pr%C3%A9l%C3%A8vements-2024a1000jej>

Paris Normandie — L'agence chargée des dons d'organes en France s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA — 23/10/24

L'agence chargée des dons d'organes en France s'alarme d'un bond des refus après un fait divers aux USA

Les refus de dons d'organes ont bondi en France après la révélation de l'histoire d'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, qui s'était réveillé avant d'être prélevé.



Les refus de dons d'organes ont bondi en France ces derniers jours, s'est inquiétée mardi l'agence publique chargée du sujet, après que des médias ont rapporté qu'un patient américain, considéré comme en état de mort cérébrale, s'était réveillé avant d'être prélevé.

« Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France », a regretté l'Agence de la biomédecine.

Le média américain NPR a rapporté ce week-end le cas, remontant à 2021, d'un trentenaire qui s'était réveillé juste avant de se voir prélever des organes. Il avait été jugé en état de mort cérébrale, à la suite d'une overdose, par l'équipe de l'hôpital du Kentucky où il était traité. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Plusieurs médias français ont repris cette information au cours du week-end. Mais certains ont titré que l'homme s'était réveillé « pendant le prélèvement de ses organes », ce qui a provoqué un vaste mouvement d'inquiétude, selon l'Agence de la biomédecine.

« Nous avons (...) relevé une augmentation nette du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus », a-t-elle signalé, estimant que, depuis la publication de ces articles, ces inscriptions étaient dix fois plus nombreuses que la normale.

Une situation « impossible en France »

Pourtant, la situation du patient américain « serait impossible en France », souligne l'Agence de biomédecine.

Les procédures par lesquelles un patient est déclaré mort sont en effet très strictes. Réalisées par plusieurs médecins, elles prévoient une série d'examens, notamment par imagerie, qui ne laissent pas de place au doute.

L'information de NPR, qui n'a pas été vérifiée de manière indépendante par l'AFP, est par ailleurs « hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français », a prévenu l'Agence de la biomédecine.

« Des milliers de personnes sont en attente d'une greffe vitale en France, nous ne pouvons pas laisser circuler une information non vérifiée et si préjudiciable pour ces patients », a-t-elle conclu.

Le don sauve des vies

Dans un communiqué distinct, la Société française de médecine de prélèvements d'organes et de tissus (SFMPOT) et la Société francophone de transplantation ont tenu à rappeler que la situation en France et aux États-Unis est « totalement différente ».

« Le diagnostic de mort encéphalique est beaucoup plus sécurisé en France, où un cas similaire serait donc strictement impossible », a affirmé le Docteur Jean-Christophe Venhard, président de la SFMPOT.

Le don d'organes sauve des vies, mais ne se pratique que dans deux situations, encadrées par la loi : « le don du vivant pour le rein (dans le cercle familial ou pour ses proches) » et « le don sur personnes décédées, après un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent », ont précisé les sociétés savantes.

<https://www.paris-normandie.fr/id571488/article/2024-10-23/lagence-chargee-des-dons-dorganes-en-france-salarme-dun-bond-des-refus-apres-un>

L'internaute — Ce qui est arrivé à cet homme que l'on croyait mort sème le trouble en France — 23/10/24

Ce qui est arrivé à cet homme que l'on croyait mort sème le trouble en France



[Romane Tardy](#), Mis à jour le 23 Octobre 2024 17:11



Partager sur Facebook



Twitter



Email



Un patient déclaré en état de mort cérébrale s'est réveillé alors qu'il allait se faire prélever ses organes. Une histoire américaine qui a eu de lourdes répercussions en France.

C'est une histoire datant de 2021 aux Etats-Unis qui vient de refaire surface par le média [NPR](#). TJ Hoover, 36 ans, est déclaré mort après une overdose. Les médecins s'apprêtaient alors à prélever ses organes, le trentenaire étant inscrit sur la liste des donneurs. Pendant l'opération, ils ont soudainement constaté que le patient était encore vivant, se mettant à bouger et même à pleurer selon certains témoignages. Les spécialistes ont assuré qu'il était pourtant en état de mort cérébrale et que sa famille avait pris la difficile décision d'accepter de le débrancher. Malgré des tests pour s'assurer que les organes étaient viables, le personnel n'avait rien remarqué d'anormal.

Aujourd'hui, TJ Hoover est toujours en vie, malgré quelques difficultés à marcher ou à parler. Des témoins, travaillant notamment dans le centre de prélèvement d'organes, ont décidé de sortir du silence afin de faire réexaminer la procédure. Plusieurs personnes ont ainsi été entendues en septembre devant la Commission d'Énergie et du Commerce du Congrès. Une enquête a été ouverte, selon la presse locale.

Si cette terrible histoire a eu lieu de l'autre côté de l'Atlantique, elle a déjà des répercussions en France. Selon l'Agence de la biomédecine, les refus de dons d'organes se sont multipliés depuis cette révélation. Elle a ainsi remarqué une hausse du nombre d'inscriptions sur le registre national des refus, qui ont été dix fois plus nombreuses qu'en temps normal. "Le fait de véhiculer cette information est très préjudiciable et jette l'opprobre sur le don et la greffe d'organes en France", a réagi l'Agence auprès de l'AFP ce 22 octobre.

Un erreur impossible en France ?

Elle assure pourtant que cela "serait impossible en France", compte tenu des procédures pour déclarer un patient mort. Elles consistent en une série d'exams, notamment par imagerie, pour ne laisser aucun erreur passer. De plus, l'Agence de biomédecine a ajouté que cette histoire rapportée est "hautement suspecte du point de vue des anesthésistes français".

Elle a également tenu à rassurer en publiant un [article](#) pour redéfinir la mort cérébrale et réexpliquer son lien avec le don d'organes : "La mort cérébrale correspond à l'arrêt total et définitif de l'activité du cerveau : perte irréversible des fonctions cérébrales entraînant la mort. C'est cette mort, dont le diagnostic est très rare (moins de 1% des décès à l'hôpital), qui permet le don d'organes, puisque, malgré la destruction totale du cerveau et la perte de l'ensemble de ses fonctions, le cœur peut continuer à battre grâce aux techniques de réanimation médicale".

Le don d'organes est lui-même très encadré, ne se pratiquant que dans deux cas : un don du vivant pour le rein ou le don d'une personne décédée après "un diagnostic rigoureux, sécurisé et transparent". Selon le docteur Julien Rogier, anesthésiste-réanimateur et responsable de l'unité de prélèvements d'organes au CHU de Bordeaux, pour [TF1](#), il n'existe pas les mêmes règles en France et aux États-Unis : "La grande différence avec les États-Unis, c'est que probablement, dans le cas de ce patient américain, le scanner cérébral n'étant pas obligatoire, il n'y a pas eu de confirmation".

<https://www.linternaute.com/actualite/faits-divers/6467857-ce-qui-est-arrive-a-cet-homme-que-l-on-croyait-mort-seme-la-panique-en-france/#:~:text=Faits%20divers-Ce%20qui%20est%20arriv%C3%A9%20%C3%A0%20cet%20homme%20que%20l'on,s%C3%A8me%20le%20trouble%20en%20France&text=Un%20patient%20d%C3%A9clar%C3%A9%20en%20%C3%A9tat,de%20lourdes%20r%C3%A9percussions%20en%20France.>

france•2

France 2 — Don d'organes : le nombre des inscrits sur le registre des refus explose —
23/10/24

Don d'organes : le nombre des inscrits sur le registre des refus explose

Publié le 23/10/2024 21:41

🕒 Temps de lecture : 1min - vidéo : 2min



France 2 - M. Martel, F. Bouquillat, B. Six,
N. Berthier, T. Breton, R. Gardeux, A. Bordin
France Télévisions



JT de 20h
France 2

Le nombre des inscrits sur le registre des refus de don d'organes a explosé cette semaine en France. Pour cause, l'histoire d'un patient qui s'est réveillé de son coma sur la table d'opération.

L'histoire d'Anthony Thomas Hoover fait réfléchir en France. Il y a trois ans, cet Américain a été déclaré en état de mort cérébrale. Inscrit alors dans la liste des donneurs d'organes, les médecins s'apprêtaient à l'opérer avant qu'il ne se réveille. La semaine dernière, son récit a fait le tour des réseaux sociaux en France, engendrant une explosion du nombre d'inscriptions sur le registre de refus de dons. *"Ce lundi, on a reçu 823 inscriptions sur le registre des refus, par rapport à la semaine dernière et les 120 inscriptions"*, relève Géraldine Malaquin, responsable du Pôle national de répartition des greffons de l'Agence de biomédecine.

Des examens plus poussés en France

Dans l'Hexagone, l'histoire d'Anthony Thomas Hoover ne risque pas de se produire, car pour déclarer une mort cérébrale il faut réaliser plusieurs examens pertinents. *"Soit des électroencéphalogrammes, soit le plus souvent un scanner cérébral qui montre que le sang ne circule plus dans le cerveau. Cet examen n'est pas obligatoire aux États-Unis, et c'est ce qui fait toute la différence"*, rassure le Dr. Julien Rogier, responsable de l'unité de prélèvement d'organes au CHU de Bordeaux.

https://www.francetvinfo.fr/sante/soigner/don-d-organes/don-d-organes-le-nombre-des-inscrits-sur-le-registre-des-refus-explose_6855755.html



Sud Radio — C'est bon à savoir : Don d'organe : est-ce sans risque ? — 24/10/24



C'est bon à savoir

Par Benjamin Glaise avec Julien Rogier

Don d'organe : est-ce sans risque ?

Épisode du jeudi 24 octobre 2024

Don d'organe : est-ce sans risque ? On fait le point avec le Dr Rogier

Les invités

Julien Rogier

Anesthésiste réanimateur, responsable de la coordination de prélèvements d'organes et de tissus du CHU de Bordeaux, et secrétaire adjoint de la société francophone de transplantation

<https://www.sudradio.fr/emission/cest-bon-a-savoir-252>



France Bleu Touraine — Invité d'ICI Matin — 24/10/24

L'histoire d'un patient en état de mort cérébrale, aux États-Unis, qui se serait réveillé en plein prélèvement de ses organes, est largement relayée en France. Sans, pour autant, avoir été authentifiée. À Tours, comme ailleurs, les médecins assurent qu'un tel scénario ne pourrait pas arriver ici.



Photo d'illustration. © Maxppp - Michel Clementz

En l'espace de deux jours, l'agence de biomédecine, en France, estime avoir reçu 10 fois plus d'inscriptions sur le registre national des refus de dons d'organes. Conséquence désastreuse de cette invraisemblable histoire, très relayée, d'un patient qui se serait réveillé, en plein prélèvement de ses organes, alors qu'il était en état de mort cérébral, aux États-Unis. Une information non authentifiée. Mais le mal est fait.

"Ça témoigne d'un emballement médiatique terrible et d'une connotation très négative vis-à-vis du don d'organes, dont il faut rétablir absolument la vérité", s'insurge Jean-Christophe Venhard, coordinateur du prélèvement d'organes au CHRU de Tours. Qu'une telle chose puisse se produire en France "est impossible", insiste-t-il. "Aux États-Unis, les examens ne sont pas les mêmes. Ils peuvent envisager des prélèvements sans réaliser de scanner et des examens poussés comme nous le faisons. On est tous dans une situation où nous avons des greffés qui sont en attente. On a 22.000 patients qui sont en attente de greffe. On a trois patients par jour qui décèdent en France, faute de don d'organes. Il faut des greffes. Donc il ne faut absolument pas véhiculer des idées telles qu'elles existent depuis deux jours, parce que c'est dramatique".

Hôpitaux

Santé publique

Solidarité

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-invite-d-ici-matin-touraine/se-faire-prelever-ses-organes-en-etant-vivant-est-impossible-en-france-martele-un-medecin-du-chru-de-tours-3704552>



**Société
Francophone de
Transplantation**